

faire. Il y dit que la plupart des usines de pâtes et papiers ne se conforment pas encore aux règlements fédéraux ou provinciaux. S'il peut m'en nommer une en Colombie-Britannique qui se soit conformée aux règlements fédéraux, je serai d'accord avec lui. A reporter à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
MACMILLAN BLOEDEL À NANAÏMO

**Motion n° 162—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société MacMillan Bloedel Limited, Nanaïmo (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
NORTHWOOD PULP LIMITED À PRINCE GEORGE

**Motion n° 163—M. Howard:**

Qu'un ordre de la chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Northwood Pulp Limited, Prince George (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA PRINCE  
GEORGE PULP AND PAPER À PRINCE GEORGE

**Motion n° 164—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Prince George Pulp and Paper Limited, B.P. 6000, Prince George (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA RAYONIER  
CANADA LIMITED À WOODFIBRE

**Motion n° 165—M. Howard:**

Qu'un ordre de la chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Rayonier Canada Limited, Woodfibre (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA RAYONIER  
CANADA LIMITED À PORT ALICE

**Motion n° 166—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Rayonier Canada Limited, Port Alice (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA SCOTT  
PAPER LIMITED À NEW WESTMINSTER

**Motion n° 167—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement

*Demandes de documents*

concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Scott Paper Limited, B.P. 760, New Westminster (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA TAHISIS  
COMPANY LIMITED À GOLD RIVER

**Motion n° 168—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Tahsis Company Limited, Gold River (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
WEYERHAEUSER CANADA LTD À KAMLOOPS

**Motion n° 169—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Weyerhaeuser Canada Ltd., B.P. 800, Kamloops (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA CARIBOO  
PULP AND PAPER COMPANY À QUESNEL

**Motion n° 170—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Cariboo Pulp and Paper Company, Quesnel (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA BRITISH  
COLUMBIA FOREST PRODUCTS LTD. À MACKENZIE

**Motion n° 171—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société British Columbia Forest Products Ltd., Mackenzie (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA BELKIN  
PAPERBOARD LIMITED À BURNABY

**Motion n° 172—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Belkin Paperboard Limited, Burnaby (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA BRITISH  
COLUMBIA FOREST PRODUCTS LIMITED À CROFTON

**Motion n° 173—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société British Columbia Forest Products Limited, Crofton (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)